

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Joyce Bérubé
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt
Jean-Pierre Martel

MM. les conseillers

EST ABSENTE

Mme la conseillère

Julie Gagné

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-04-042

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-043

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 11 mars 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-044

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2018 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport financier de l'exercice financier 2018 et du rapport du vérificateur préparés par M. René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

2019-04-045

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-et-onze (34 283.71 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant six mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et cinq (6 791,05 \$), et les salaires nets payés au montant de quatorze-mille sept cent soixante-dix-huit dollars et cinquante-deux (14 778.52 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cinquante-cinq mille huit cent cinquante-trois dollars et vingt-huit (55 853.28 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1315 à 1339.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2019-04-046

ADMQ - CONGRÈS 2019 À QUÉBEC - 12 AU 14 JUIN 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au congrès 2019 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se déroulera à Québec, les 12, 13 et 14 juin 2019.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de transport sont à la charge de l'Association des directeurs municipaux du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière étant l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-047

ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE – SECTEUR VILLAGE – SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES – SAISON ESTIVALE 2019

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation de jardinières sur l'avenue Saint-René.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de vingt-sept dollars et cinquante (27,50 \$) l'unité, pour un total de six cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante (687,50 \$), taxes en sus, excluant la livraison, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-048

SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service de nivelage s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de « Les Entreprises Georges Valois & fils », au tarif horaire de cent quarante-cinq dollars (145 \$), taxes en sus, pour le service de nivelage de chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2019.

QUE la dépense est évaluée approximativement à vingt mille dollars (20 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – 12 MARS 2019 – RÉFECTION DE CONDUITE D'EAUX USÉES SUR DIVERS TRONÇONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 12 mars 2019 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au projet de réfection de conduite d'eaux usées sur divers tronçons.

2019-04-049

ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DE CONDUITE D'EAUX USÉES SUR DIVERS TRONÇONS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation publique via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) a été adressée à des entreprises relativement au projet « Réfection de conduite d'eaux usées sur divers tronçons »;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 12 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc., le contrat concernant la réfection de conduite d'eaux usées pour la somme de quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-neuf dollars et soixante-et-onze (81 569.71 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 6 mars 2019.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-050

PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 1^{ER} AVRIL 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, résolu :

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 1^{er} avril 2019, à savoir :

Départs

Patrick Côté	journalier et opérateur de la machinerie municipale	19 mars 2019
Bernard Bérubé	Journalier et opérateur surnuméraire de la machinerie municipale	20 mars 2019

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

2019-04-051

AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2019 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DÉPUTÉ DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE les certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de Saint-René-de-Matane sont déjà fortement sollicités financièrement par le compte de taxes municipales;

CONSIDÉRANT la route Dufour est située le long de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la rivière est assidûment fréquentée par les pêcheurs et les touristes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adresser une demande d'aide financière à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :

- Route Dufour : Traitement de surface de la chaussée, communément appelé «macadam».

QUE les coûts de ces travaux sont évalués à environ cent mille dollars (100 000 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-052

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE – REDDITION DE COMPTE 2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de cent trente-trois mille deux cent dix-neuf dollars (133 219\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité Saint-René-de-Matane visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane atteste de la véracité des frais encourus de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'exercice financier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

2019-04-053

DÉROGATION MINEURE – DEMANDE NUMÉRO 2019-35001 – LOT 6 293 083, 561, ROUTE 195, SAINT-RENÉ-DE-MATANE, MATRICULE 1692-29-0332 – M. MICHAËL FORTIN ET MME SANDRA GAGNON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, et en particulier par les articles 145.1 à 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité consultatif d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité satisfait;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 11 mars 2019, en conformité avec l'article numéro 10 du règlement numéro 2008-06 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par les demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT la demande faite par M. Michaël Fortin et Mme Sandra Gagnon concernant l'immeuble portant le matricule 1692-29-0332, lot 6 263 083, et qui consiste à autoriser qu'une écurie projetée abritant trois (3) chevaux, soit implantée sur un lot forestier à l'extérieur du périmètre urbain du secteur visé, mais à une distance inférieure à celle prescrite. L'emplacement demandé de l'écurie serait à une distance estimée à 2.60 mètres du périmètre urbain vers le NORD-EST, alors que la distance minimale est établie à 63.0 mètres de tout périmètre urbain, en fonction des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole et forestier, dont le calcul s'effectue à partir de plusieurs acteurs, notamment le nombre d'unités animales. La profondeur du périmètre urbain est 60.0 mètres à partir de la limite NORD-EST de l'emprise de la route 195, mesurée perpendiculairement;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro REC. 2019-01 du comité consultatif d'urbanisme concernant la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2019-35001 telle qu'elle a été présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-054

DÉROGATION MINEURE – DEMANDE NUMÉRO 2019-35002 – LOT 5 681 258 ET 5 679 515, SAINT-RENÉ-DE-MATANE, MATRICULE 1096-59-7465, M. JACQUES CHASSÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, et en particulier par les articles 145.1 à 145.8 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces articles le conseil municipal a le pouvoir d'autoriser par résolution une dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, lorsqu'un règlement est en vigueur à ce sujet et qu'un comité consultatif d'urbanisme est dûment constitué, conditions auxquelles la Municipalité satisfait;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 11 mars 2019, en conformité avec l'article numéro 10 du règlement numéro 2008-06 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 18 mars 2019;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT la demande faite par M. Jacques Chassé concernant l'immeuble portant le matricule 1096-59-7465, lots 5 681 258 et 5 679 515, et qui consiste à autoriser qu'un chalet de villégiature privé projeté ait une superficie inférieure à celle prescrite avec des dimensions de 7.32 mètres de largeur par 7.32 mètres de profondeur, la superficie au sol du chalet projeté serait de 53.58 mètres carrés, alors que la superficie minimale est fixée à 70.0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro REC. 2019-02 du comité consultatif d'urbanisme concernant la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2019-35002 telle qu'elle a été présentée.

QUE toutes les autres normes des règlements applicables en matière de zonage, de lotissement, de construction et d'environnement doivent être respectées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-055

ACHAT – ASPHALTE FROID – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon et résolu :

D'autoriser l'achat de quatre palettes de soixante-trois (63) sacs, pour un total de deux cent cinquante-deux (252) sacs, d'asphalte froid au coût unitaire de sept dollars et quarante-neuf (7,49\$), pour un total de mille huit cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-huit (1 887.48 \$), taxes en sus, en plus de la livraison au montant de soixante-quinze dollars (75 \$), chez «La Coop Purdel».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-056

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT – « LA LIBERTÉ CONTRACTUELLE DES MUNICIPALITÉS » - PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE – 24 AVRIL 2019 À SAINT-DONAT

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et l'adjointe administrative à s'inscrire à l'activité de perfectionnement dispensée par Me Pier-Olivier Fradette de la firme Lavery de Billy, « La Liberté contractuelle des municipalités », qui se tiendra le 24 avril 2019 à Saint-Donat.

QUE les frais d'inscription et de transport sont à la charge de la zone 12 Bas Saint-Laurent, la directrice générale et secrétaire-trésorière étant l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-057

DEMANDE D'APPUI - Garderie en Matanie – Les Minis Explorateurs

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque important de places subventionnées en milieu de garde en Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour l'économie de notre région que les familles aient accès à des milieux de garde de qualité, et ce, à des prix abordables;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs doivent repousser leur retour au travail, envisager de prendre un congé sans solde ou démissionner de leur travail, faute de place pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Garderie Les Minis Explorateurs pourrait offrir, immédiatement, dix-sept (17) places supplémentaires en garderie, si elle était subventionnée;

CONSIDÉRANT QUE la situation touche toutes les familles ainsi que les employeurs de La Matanie en contribuant à la pénurie actuelle de main d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane appuie les démarches entreprises pour la pérennité des services de garde déjà en place en Matanie.

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane considère que de subventionner la Garderie Les Minis Explorateurs est une solution rapide et efficace pour combler dix-sept (17) places en garderie dans la Matanie.

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane appuie les démarches entreprises pour assurer une augmentation des places en service de garde de qualité subventionné en Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-04-058

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RÉVISÉE – RÉHABILITATION DE LA ROUTE DE LA BOUCANERIE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – ENGLOBE CORP

CONSIDÉRANT les travaux envisagés actuellement dans le programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » de la MRC de La Matanie sur la route de la Boucanerie sont des travaux de resurfacement mince et des travaux palliatifs sur deux ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une intervention adéquate, il est recommandé qu'une étude géotechnique soit réalisée afin de définir le type de travaux à prévoir pour les tronçons problématiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D' l'offre de services professionnels révisée présentée par Englobe Corp pour une étude géotechnique pour la réhabilitation de la route de la Boucanerie au montant de cinq mille trois cent quarante-cinq dollars (5 345 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de services professionnels révisée en date du 19 mars 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MARS 2019

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de mars 2019 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. la maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2019-04-059

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Rémi Fortin, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

**Rémi Fortin
Maire**

**Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**